

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Date de convocation : 11 mars 2022

Date d'affichage : 11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI.

Absents : Sébastien RUAZ

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

SOLIDARITE UKRAINE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Considérant qu'en raison du conflit armé en Ukraine suite à l'invasion de la Russie, il est de notre devoir de soutenir le peuple ukrainien dans cette épreuve,

Considérant que les dons matériels semblent être actuellement suffisants,

Le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € dans un premier temps à la protection civile (partenaire de l'AMD) pour venir en aide à l'Ukraine.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UN COMODAT POUR LA REFECTION D'UN MUR ET LA REALISATION D'UNE FRESQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE

Considérant le projet en cours pour l'aménagement de la Côte Maréchale et du carrefour avec la Rue de la Patache, et notamment la création d'un espace vert et d'une fresque sur le mur de clôture situé à l'angle de la Rue de la Patache et de la Rue Côte Maréchale,

Considérant que ce mur est propriété d'une personne privée mais que la commune souhaite y réaliser des travaux dans le cadre de l'aménagement du domaine public qu'il borde,

Considérant les pourparlers organisés avec la propriétaire du mur concerné et l'accord convenu avec elle par un courrier du 14 mars 2022,

Afin de réaliser la réfection d'une partie du mur dans le cadre de la réalisation d'une fresque mais sans faire l'acquisition d'un mur ni l'entretenir, le Maire propose de conclure un comodat. Il s'agit d'un prêt à usage, conclu chez un notaire à titre gratuit pour une durée déterminée et qui fait l'objet d'une publication au service de la publicité foncière (opposable aux tiers).

Voté à l'unanimité

PROGRAMME 2022 DES ACTIONS DE L'ONF EN FORET COMMUNALE DE SAINT MICHEL : VENTE DE COUPES DE BOIS

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition M. Bruno OLLAT, technicien forestier de l'ONF, en date du 7 mars 2022 par laquelle il propose à la commune de prévoir des coupes de bois proposées à la vente sur la parcelle 3 pour un volume de coupe de 18 m³ (recettes estimées : 1 825 € HT). La réalisation de l'entretien du périmètre ayant été réalisé en interne début 2022, l'ONF n'estime le montant des travaux à réaliser (cubage et mise en vente) en 2022 à hauteur de 582 €.

Voté à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL A COMPTER DU 1^{er} MAI 2022

Vu l'organisation actuelle du secrétariat de mairie et la responsabilité afférente à la gestion administrative de la commune de Saint Michel sur Savasse, du SIVOS des Collines et du SIVU du Bagnol,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de valoriser le travail effectué au secrétariat de mairie, travail qui requiert autonomie et responsabilité et qui rend nécessaire le recrutement d'un cadre intermédiaire de catégorie B pour assurer les missions de secrétariat de mairie de la commune de Saint Michel sur Savasse,

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point sur les travaux Côte Maréchale
- Projet de budget 2022
- Mise en place du site internet
- Elections présidentielles
- Emploi saisonnier
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.